

STELLIANT

Société par actions simplifiée au capital de 98.440.156 euros
Siège social : 37 rue de la Victoire – 75009 Paris
820 803 484 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 28 AVRIL 2025

... / ...

PREMIERE DECISION

Démission de Monsieur Benjamin BOUFFARD de son mandat de Président de la Société

Le Conseil de Surveillance,

connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Benjamin BOUFFARD de ses fonctions de Président et membre du Directoire de la Société à effet en date du 1^{er} mai 2025,

prend acte de la fin des mandats de Monsieur Benjamin BOUFFARD en qualité de Président et membre du Directoire de la Société conformément aux articles 13 et 15 des statuts de la Société, à compter du 1^{er} mai 2025 et le remercie.

DEUXIEME DECISION

Nomination de la société BBM en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération

Le Conseil de Surveillance,

conformément à l'article 13 des Statuts, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} mai 2025 :

BBM

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 1 Allée de la Grandière, 17110 Saint-Georges-de-Didonne
943 271 346 R.C.S. Saintes

La société BBM a fait savoir, par avance, qu'elle accepterait les fonctions de Président de la Société susceptibles de lui être confiées et qu'elle satisfaisait aux règles légales et n'était frappée d'aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Les pouvoirs de la société BBM au titre de ses fonctions de Président sont fixés par la loi, les statuts de la Société et tout acte extrastatutaire signé par les associés de la Société.

... / ...

Le Conseil de Surveillance prend acte également, en conséquence, de la nomination de la société BBM en qualité de Président et membre du Directoire de la Société conformément à l'article 15 des statuts de la Société.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Conseil de Surveillance décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

... / ...

Extrait certifié conforme à l'original
Par le représentant légal

Benjamin Bouffard

✓ Certified by  yousign

BBM

représentée par Benjamin BOUFFARD